

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2014 - 10h30

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau Conseil Municipal a été convoqué par lettre du 1^{er} avril 2014 par M. Gilbert WEBER, maire, aux fins de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée municipale. Le Conseil Municipal, invité à se réunir, pour des raisons de sécurité, à l'Espace Detemple à la date du 6 avril 2014 – 10h30 s'est prononcé sur les points suivants :

- 1) Introduction des conseillers nouvellement élus
- 2) Election du Maire
- 3) Délibération fixant le nombre des adjoints
- 4) Election des adjoints

POINT 1 – INTRODUCTION DES CONSEILLERS NOUVELLEMENT ELUS

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril à dix heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de L'HOPITAL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du trente mars deux mille quatorze.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux suivants :

1. M. WEBER Gilbert	16. M. ORDENER Jean-Yves
2. Mme ORDENER Denise	17. Mme BAUM Marie-Lucie
3. M. BINDNER André	18. M. FINCK Thierry
4. Mme ROUFF Dolorès	19. Mme LABACH Christine
5. M. THIEL Roland	20. M. KLOPP Jean-Werner
6. Mme BOEGLER Patricia	21. M. DREISTADT Jean-Claude
7. M. MULLER Charles	22. Mme ALEXIS Laure
8. Mme THOMAS Marie-Rose	23. M. BIES Jean-Jacques
9. M. WAGNER Florent	24. M. WILLEMAIN Jérôme
10. Mme FRANCOIS Sylvana	25. M. GIL Christophe
11. M. BARBIAN Gilbert	26. Mme WENDLING Rita
12. M. D'ANTONIO Bruno	27. M. LANG Jean-Marc
13. Mme HERRESTHAL Sabine	28.
14. M. BLECHSCHMIDT Jean-Luc	29.
15. Mme BARBIAN Isabelle	

Absents : Mme ROUSTIT Sandrine qui donne procuration à M. WILLEMAIN Jérôme
Mme MARMET Marie-Françoise

La séance a été ouverte sous la présidence de M. WEBER Gilbert, Maire, qui a déclaré installés : M. WEBER Gilbert, Mme ORDENER Denise, M. BINDNER André, Mme ROUFF Dolorès, M. THIEL Roland, Mme BOEGLÉN Patricia, M. MULLER Charles, Mme THOMAS Marie-Rose, M. WAGNER Florent, Mme FRANCOIS Sylvana, M. BARBIAN Gilbert, Mme MARMET Marie-Françoise, M. D'ANTONIO Bruno, Mme HERRESTHAL Sabine, M. BLECHSCHMIDT Jean-Luc, Mme BARBIAN Isabelle, M. ORDENER Jean-Yves, Mme BAUM Marie-Lucie, M. FINCK Thierry, Mme LABACH Christine, M. KLOPP Jean-Werner, M. DREISTADT Jean-Claude, Mme ALEXIS Laure, M. BIES Jean-Jacques, Mme ROUSTIT Sandrine, M. WILLEMAIN Jérôme, M. GIL Christophe, Mme WENDLING Rita, M. LANG Jean-Marc
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Patricia BOEGLÉN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. WEBER Gilbert, doyen de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Outre la secrétaire ci-dessus, le Président a complété son bureau par deux assesseurs en les personnes de M. FINCK Thierry et Mme WENDLING Rita.

POINT 2 – ELECTION DU MAIRE 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Se déclarent candidats : M. WEBER Gilbert et M. DREISTADT Jean-Claude

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>	<i>28</i>
<i>A déduire : bulletins blancs</i>	<i>3</i>
<i>Reste pour le nombre de suffrages exprimés</i>	<i>25</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>13</i>

<i>A obtenu : M. WEBER Gilbert</i>	<i>20 voix</i>
<i>M. DREISTADT Jean-Claude</i>	<i>5 voix</i>

M. WEBER Gilbert ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire.

POINT 3 – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En application des articles L.2122-1 et 2 du CGCT « il y a, dans chaque commune, un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal... sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal ».

En conséquence, il propose d'élire 7 (sept) Adjoint au Maire.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DECIDE de fixer à 7 (sept) le nombre d'adjoints à élire :*

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>20</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>8 (M. Dreistadt, Mme Alexis, M. Bies, M. Willemain, Mme Roustit, M. Gil, Mme Wendling, M. Lang)</i>

En application de l'article L.2122-10 du CGCT ces adjoints sont nommés pour la même durée que le Conseil Municipal.

POINT 4 - ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Est proposée la liste suivante conduite par M. Roland THIEL :

<i>1^{er} adjoint – Roland THIEL</i>	<i>Finances et état-civil</i>
<i>2^{ème} adjoint – Denise ORDENER</i>	<i>Affaires sociales et solidarité</i>
<i>3^{ème} adjoint – Charles MULLER</i>	<i>Travaux, urbanisme, emploi et sécurité</i>
<i>4^{ème} adjoint – Dolorès ROUFF</i>	<i>Communication et vie associative</i>
<i>5^{ème} adjoint – André BINDNER</i>	<i>Vie culturelle et patrimoine</i>
<i>6^{ème} adjoint – Patricia BOEGLER</i>	<i>Enfance, jeunesse et affaires scolaires</i>
<i>7^{ème} adjoint – Gilbert BARBIAN</i>	<i>Sports et environnement</i>

Aucune autre liste n'est présentée.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>Nombre de bulletins dans l'urne</i>	<i>28</i>
<i>A déduire : bulletins blancs</i>	<i>8</i>
<i>Reste pour le nombre de suffrages exprimés</i>	<i>20</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>11</i>

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Roland THIEL. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste

Séance levée à 11h10